



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX DE FORAGE

A2025-013

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise GINGER CEBTP, 1 rue des Bourreliers 14123 IFS pour 11 forages verticaux, sur la voie communale « rue de Vrasville » à VICQ SUR MER, à compter du 7 avril 2025 jusqu'au 1^{er} mai 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise GINGER CEBTP est autorisée à intervenir sur la voie communale « rue de Vrasville » à VICQ SUR MER, pour 11 forages verticaux, à compter du 7 avril 2025 jusqu'au 1^{er} mai 2025.

Le stationnement sera interdit et la chaussée sera empiétée par les travaux.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise GINGER CEBTP.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise GINGER CEBTP et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 11 mars 2025

L'Adjoint au Maire,
Antoine AMBROIS

